

PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT : LA MENTION « RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT » (RGE)



- Ce sigle permet aux professionnels labellisés de **valoriser leur savoir-faire**
- Il donne également aux particuliers, la possibilité de **bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique**, comme [MaPrimeRénov'](#) ou [l'éco-prêt à taux zéro](#) (éco-PTZ)



PROFESSIONNELS DU
BÂTIMENT : LA MENTION RGE

ÉTAPE N°1 : CHOISIR VOTRE ORGANISME DE QUALIFICATION

1'

UNE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

Pour les métiers des Systèmes et
des équipements

- RGE Qualibat [↗](#) : pour les travaux d'efficacité énergétique (isolation, chauffage...) et l'installation d'énergies renouvelables (géothermie, solaire...)
- RGE Qualifelec [↗](#) : pour les travaux électriques en matière d'efficacité énergétique et/ou d'installation d'énergies renouvelables
- RGE Qualit'EnR [↗](#) : pour les travaux d'installations d'équipements valorisant les énergies renouvelables (énergie solaire photovoltaïque ou thermique, bois, pompes à chaleur)



ÉTAPE N°1 : CHOISIR VOTRE ORGANISME DE QUALIFICATION

1”

UNE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

Pour les métiers de l'enveloppe

- RGE Les Pros de la performance énergétique [↗](#) : pour les travaux de performance énergétique (construction ou rénovation)
- RGE Certibat [↗](#) : pour les travaux de rénovation énergétique globale
- RGE Eco artisan [↗](#) : pour les évaluations thermiques dans le cadre de conseils pour la performance énergétique et les travaux d'efficacité énergétique des logements
- RGE Qualibat [↗](#) : pour les travaux d'efficacité énergétique (isolation, chauffage...) et l'installation d'énergies renouvelables (géothermie, solaire...)



CAPEB



FFB



QUALIT'ENR



QUALI'BAT



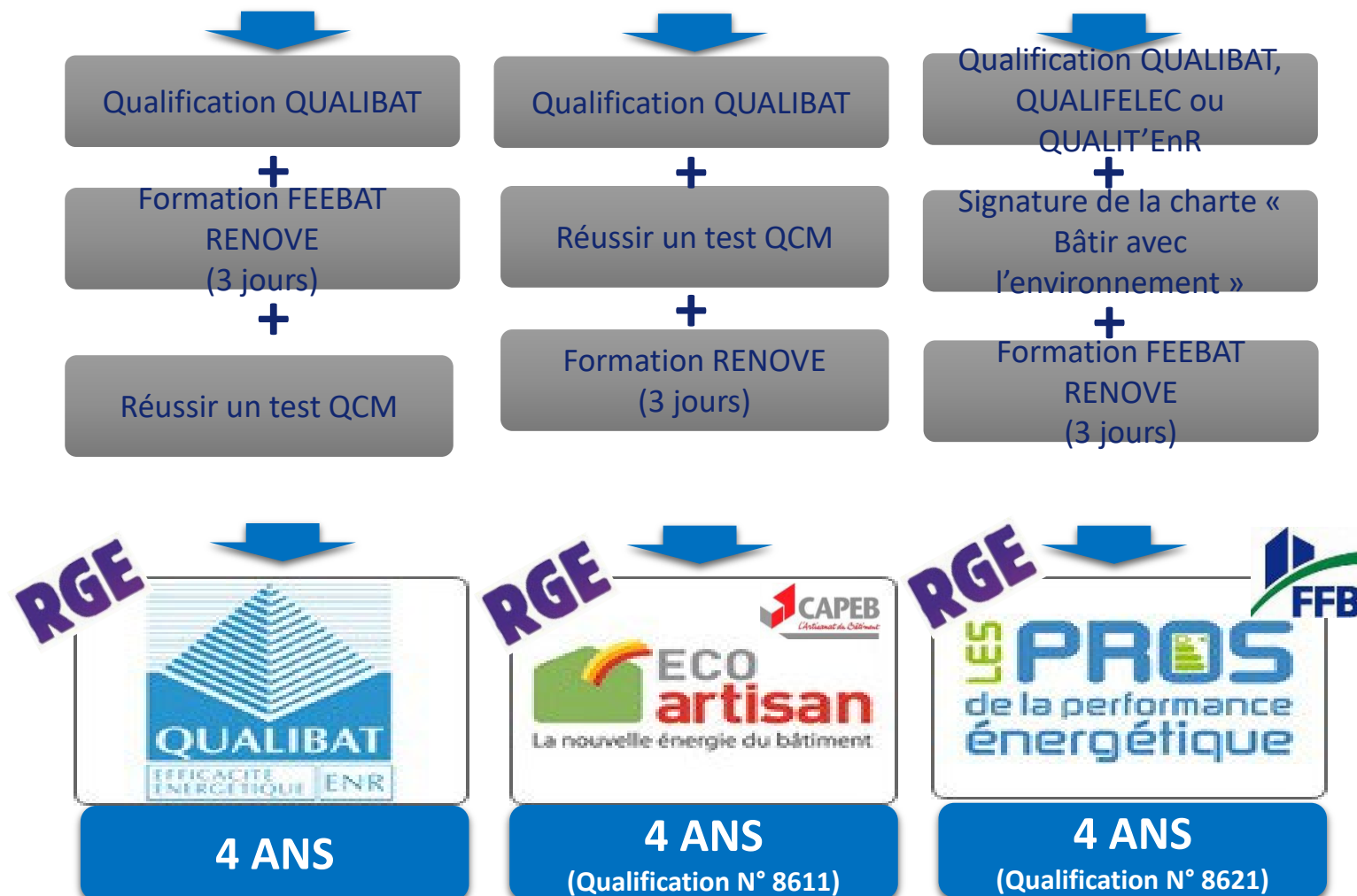
QUALIFELEC



Ensuite choisir son signe de qualité RGE en fonction de son activité (+ fort % du chiffre d'affaires)

EXEMPLE TYPE
POUR LES
ENTREPRISES
INTERVENANT
SUR
L'ENVELOPPE
DU BÂTIMENT

ENTREPRISE DU BATIMENT



ÉTAPE N°2 : VOUS FORMER ET FORMER VOS COLLABORATEURS

2

FORMATION AUX ECONOMIES D'ENERGIES

- Au moins un des collaborateurs de la société doit être formé et devient alors « référent technique ».



Métiers de l'enveloppe

- [Feebat Renove](#)



Métiers des Systèmes et équipements

- [Qualisol](#) et [QualiPV module Bât](#), [QualiPV 36](#), [QualiPV 500](#), [Qualibois](#) et [QualiPAC](#)
- à compter du 1er juillet 2014 pour [Qualiforage](#)
- à compter du 1er janvier 2015 pour [Chauffage+](#) et [Ventilation +](#) avec la formation « Rénove » agréée
- la Formation IRVE module 1, 2 et 3 pour [Recharge Elec +](#) avec la formation agréée Recharge Elec +

ÉTAPE N°3 : FAITES VOTRE DEMANDE DE QUALIFICATION RGE

- Dans tous les cas, les organismes de qualification **vérifieront que vous remplissez les critères de qualification.**
 1. monter un dossier pour prouver que vous répondez aux différents critères, à la fois techniques mais aussi juridiques ou financiers : moyens humains et matériels, souscription aux assurances travaux et responsabilité civile, nombre de chantiers dans le domaine, compétences techniques, etc.
- À titre d'exemple, vous devrez prouver votre aptitude à réaliser des **travaux spécifiques**, comme ([article 1 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014](#)) :



ÉTAPE N°4 : MAINTENEZ VOTRE QUALIFICATION

- La mention RGE est obtenue pour une durée de quatre ans.
- Cependant, cette qualification **est renouvelée tous les ans** après contrôle de certains éléments (pérennité des moyens humains, techniques et financiers de l'entreprise).



ÉTAPE N°5 : RÉUSSISSEZ VOTRE CONTRÔLE DE RÉALISATION

- Au-delà des contrôles effectués tous les ans concernant la pérennité de certains critères d'évaluation, afin de vérifier que cette qualification est bien mise en œuvre sur le terrain, **un contrôle de réalisation est effectué sur un chantier dans un délai de deux ans après l'obtention de votre qualification.**
- Ce contrôle est réalisé par l'organisme de qualification ou de certification. Il vise à vérifier la conformité des travaux aux règles de l'art.

